

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Madame HURET Clémence représentant la société SAS BENOIT CHEVRIER, 4 Chemin de Saint Martin, 62128 CROISILLES.
- Considérant la nécessité de procéder à travaux de tirage et de raccordement de fibre optique dans la Rue de Ferrières, Boulevard de la Gare et Route de Beauvais à Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 11 mai 2026 au 11 juillet 2026, la circulation et le stationnement des véhicules sera réglementée suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Un alternat manuel sera mis en place selon les besoins du chantier. Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, par la société SAS BENOIT CHEVRIER conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 4 : : Il est interdit d'effectuer tout travail, ouverture de tranchée, pose de réseaux ou intervention sur les trottoirs situés de chaque côté de la chaussée, route de Beauvais, entre le pont SNCF et le rond-point de « La Mare aux Canards » (am 2026-043 du 22 janvier 2026).

Article 5 : L'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux (endroits dégradés plus 30 cm de chaque côté) dès la fin des travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Société SAS BENOIT CHEVRIER,
- Madame la Responsable de la DIRNO de Ferrières-en-Bray,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 06 mai 2026

Le Maire,

Marie-France DEVILLERVAL

